

CONSULTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LES FREINS ET SOLUTIONS A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Contribution de France Nature Environnement

TABLE DES MATIERES

Pourquoi répondre à cette consultation	2
1. Les solutions pour favoriser l'émergence de mobilités durables ?	2
2. Les solutions pour favoriser les économies d'énergies ?	4
3. Quel rôle pour les filières énergétiques et industrielles dans la transition énergétique ?	5
4. Les solutions pour favoriser le développement des énergies renouvelables ?	7
5. Les solutions pour inciter au changement des pratiques ?	8
6. Quelles mesures économiques et fiscales pour favoriser la transition énergétique ?	10
7. La démocratie et la citoyenneté	11
8. Quelle vision et quelle organisation pour une transition énergétique réussie ?	11

Une politique sincère de transition énergétique ne se résume pas à trois mesures, si emblématiques soient-elles. Mais se considère bien dans une perspective d'ensemble tel que le propose FNE.

POURQUOI REpondre A CETTE CONSULTATION

Transition énergétique : La France accumule les retards

La France a fait beaucoup ces dernières années pour engager la transition énergétique. Elle a voté la LTECV en 2015, s'est dotée d'outils de programmation et de suivi avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cependant, les [indicateurs issus de ces plans](#) montrent qu'en 2017, la France était en retard sur la plupart des objectifs qu'elle s'était fixés, que ce soit en termes de baisse de ses émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie ou de développement des énergies renouvelables. Ainsi, le budget carbone de la France en 2017, c'est-à-dire le plafond de gaz à effet de serre qu'elle s'était fixé, a été dépassé de 6,7 %. Les principaux secteurs expliquant ce dépassement sont le bâtiment et le transport.

Des efforts sont encore nécessaires et des mesures supplémentaires doivent être rapidement mises en place pour réduire nos consommations de ressources et d'énergie, produire davantage d'énergies renouvelables et programmer la sortie des énergies fossiles et fissiles.

L'Assemblée Nationale consulte sur les solutions

Jusqu'au 17 avril à minuit, les citoyens sont invités à donner leur [avis en ligne, sur le site de l'Assemblée nationale](#), pour identifier "les freins à la transition énergétique et les solutions pour accélérer cette transition". Sept thématiques ont été retenues par la mission d'information de l'Assemblée créée en juillet 2018 sur ce sujet.

France Nature Environnement vous invite à contribuer à cette consultation en ligne car un certain nombre de mesures pourraient préfigurer le contenu de la loi Energie-Climat qui sera examinée par l'Assemblée à partir de juin. Nous vous proposons donc une série de mesures orientées vers les solutions à porter à connaissance des députés et pour lesquelles voter. Vous pouvez aussi apporter des votes défavorables aux mesures qui vous semblent aller à l'encontre de la transition énergétique.

Votre mobilisation est essentielle car celle de ceux qui ne veulent pas d'une transition est forte.

1. LES SOLUTIONS POUR FAVORISER L'EMERGENCE DE MOBILITES DURABLES ?

Pour France Nature Environnement, la réussite de la transition énergétique du secteur des transports passe par les actions suivantes :

Diminuer au maximum les déplacements subis par la population.

Certaines catégories de la population subissent leurs déplacements, en n'ayant pas d'autre choix que de résider loin de leur lieu de travail par exemple. Diminuer ces déplacements contraints nécessite de redynamiser les centres villes, privilégier la rénovation du bâti plutôt que l'étalement urbain, arrêter de créer des centres commerciaux en périphérie et encourager plutôt le commerce de proximité, ainsi que la création de tiers lieux et le télétravail lorsque cela est possible. C'est une question majeure pour lutter contre la précarité des populations périphériques les moins nanties.

Camions : supprimer les niches fiscales qui financent le dérèglement climatique et la pollution de l'air

Alors que la France a mené tambours battants l'Accord de Paris sur le climat en 2015, sa politique fiscale et financière favorise toujours les modes de transport les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants de l'air. Le transport routier de marchandises est ainsi exonéré depuis 2015 des hausses de la taxe carbone sur le gazole. Autrement dit, contrairement aux automobilistes, les poids lourds à moteur diesel ne payent pas la totalité des émissions de CO2 qu'ils génèrent par leur consommation de carburant. Ce cadeau fiscal accordé au poids lourds représente pas moins de 900 millions d'euros. Un cadeau injustifié qui favorise le transport par camions et rend le transport de marchandises par train ou par voies fluviales bien moins compétitif. Il constitue un réel frein dans les luttes contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

Sur ce sujet, n'hésitez pas à [signer la pétition de FNE](#).

Financer les mobilités vertueuses par celles qui polluent le plus

Avec la loi d'orientation des mobilités (LOM), le Gouvernement priorise les investissements dans les mobilités du quotidien mais ne se donne pas encore les moyens. A titre d'exemple, le transport public régional, clef de voûte de la mobilité du quotidien, souffre d'un manque de recettes pérennes. Pour y remédier, les modes les plus vertueux peuvent être financés par ceux plus pollueurs, en appliquant les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur.

Le principe d'utilisateur-payeur est déjà mis en place pour les trains et les voies fluviales. Chaque usager finance le coût d'entretien de l'infrastructure lorsqu'il effectue un trajet. Cette règle n'est pas appliquée pour les camions, la route étant financée par tous les contribuables. La mise en place d'une redevance kilométrique d'utilisation des routes pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, qui dégradent le plus les chaussées, permettrait de rétablir l'équité sociale et réduire les pollutions.

En ce qui concerne le principe pollueur-payeur, l'intégration progressive d'une partie du coût de la pollution de l'air et du bruit dans les péages autoroutiers poids lourds serait nécessaire. Les recettes dégagées pourront servir à financer les trains du quotidien, pour un service plus fiable et régulier.

Faciliter la multiplicité des transports pour un trajet « porte à porte »

Avec l'essor des nouvelles technologies, notre façon de nous déplacer a évolué vers des trajets « porte à porte » qui combinent divers modes de transport. Désormais, pour un trajet, une personne ou une marchandise peut associer voiture/bus ou camion, train, avion, bateau, vélo, etc. Pour choisir la combinaison la plus appropriée à son besoin, plusieurs facteurs entrent en compte.

Afin de favoriser ces trajets sur mesure, plusieurs leviers sont mobilisables, dont :

- la multiplication des pôles d'échanges entre les différents moyens de transports ;
- l'accès à un portail d'information national permettant de prévoir son itinéraire tous modes confondus, ou encore un même billet pour ces différents modes de transports multiples ;
- des tarifications spéciales pour faciliter le déplacement des personnes les plus précaires ;
- la généralisation du forfait mobilité durable en le rendant obligatoire dans la fonction publique et dans les entreprises d'un certain nombre de salariés.

Améliorer la qualité du service ferroviaire pour éviter un report du rail vers la route

Jusqu'à aujourd'hui, les investissements en faveur du transport ferroviaire de personnes comme de marchandises ont été engloutis par des grands projets d'infrastructures au détriment de l'entretien des réseaux existants. Résultat : le réseau ferré français est en moyenne deux fois plus vieux que le réseau allemand. Dysfonctionnements, pannes

et vieillissement du matériel se multiplient et dégradent la qualité du service ferroviaire. Cette dégradation entraîne inévitablement un report des transports du rail vers la route, comme cela se constate en temps de grèves. Or, le train, peu polluant, est capital dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. France Nature Environnement milite donc pour que la future loi acte des investissements tournés vers la rénovation et l'entretien des infrastructures existantes du quotidien, en particulier des nœuds ferroviaires.

Favoriser les carburants à faible empreinte environnementale et l'analyse en cycle de vie des véhicules

La transition énergétique des transports implique de développer un « mix énergétique » durable. L'utilisation des énergies fossiles comme carburants nous a menés dans l'impasse climatique et sanitaire que nous connaissons. Les carburants d'avenir incluent le biométhane, l'hydrogène et l'électricité, à condition que leurs analyses de cycle de vie démontrent une faible empreinte environnementale. Le gouvernement doit s'engager à favoriser les énergies qui présentent des faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants, en opérant ce calcul depuis l'extraction de toutes matières premières nécessaires au fonctionnement du système jusqu'à leur fin de vie, et ne se limitant pas à l'impact aux émissions à la sortie du pot d'échappement des véhicules en circulation.

2. LES SOLUTIONS POUR FAVORISER LES ECONOMIES D'ENERGIES ?

Gisement considérable d'économie d'énergie, les bâtiments représentent un enjeu crucial pour réussir la transition énergétique. Le parc bâti consomme en effet plus de 40 % de l'énergie et plus de la moitié du parc est classée E, F et G, catégories des « passoires énergétiques ». De plus, des millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, dépensent des sommes folles pour quelques degrés en plus ou même se prive de chauffage. Rénover les logements permet d'agir à la fois sur le confort, la santé des occupants, et sur le pouvoir d'achat en diminuant les factures d'énergie, tout en créant des emplois et en assurant la transition énergétique de la France. Pour France Nature Environnement, la réussite de la transition énergétique du secteur des bâtiments passe par les actions suivantes :

Pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et rénover 1 million de logements par an au niveau BBC il faut :

Rendre obligatoire progressivement la rénovation des logements lors des mutations (locations, ventes) en priorisant d'abord les « passoires énergétiques » (étiquettes F et G).

Les changements d'occupants sont des opportunités de remise à niveau du logement à saisir pour faire des travaux et sortir ainsi du parc les logements les plus énergivores et pour lesquels l'opération est donc la plus rentable (un million de logements locatifs énergivores changent d'occupant chaque année et 570 000 logements de classe D à G sont vendus chaque année). Les occupants d'un logement changent environ tous les 8 ans. C'est donc une opportunité pour engager les propriétaires à rénover leurs biens.

Intégrer enfin un réel critère énergétique de décence des logements et interdire progressivement la location des logements les plus énergivores comme le prévoit la loi pour la transition énergétique de 2015 (article 5). Afin de lutter contre la précarité énergétique qui ne cesse d'augmenter, les logements les plus énergivores ne doivent plus pouvoir être loués. La révision faite en 2017 du texte définissant les critères de décence n'introduit pas de critère mesurable de la performance énergétique et se contente de lister des critères flous et non-mesurables.

Mettre en place le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Prévu par la Loi de transition énergétique de 2015, ce service public n'est pas mis en place. Il prévoit l'accompagnement des ménages vers des solutions financières et techniques adaptées aux besoins de travaux de rénovation.

Simplifier et en orienter les aides financières vers les travaux les plus performants et les ménages les plus précaires.

Les aides aux travaux de rénovations sont nombreuses et ne ciblent pas toujours les travaux les plus performants. Pour atteindre la meilleure performance énergétique et ne pas dilapider l'argent public en travaux peu performants, les aides doivent être facilement accessibles et cibler les travaux les plus performants (les bâtiments les plus énergivores) et les ménages qui en ont le plus besoin, et moduler l'aide à la performance énergétique globale attendue. A minima, il faut réintroduire le bouquet de travaux quitte à ce que les exigences de performance soient plus élevées pour les cas de travaux uniques. Pour faciliter le passage à l'acte des propriétaires, il serait aussi plus efficace de mettre en place un dossier unique de demande d'aide. Les propriétaires ne feraient qu'un seul dossier via un guichet unique.

Généraliser la rénovation globale

Le gouvernement dans ses objectifs et cadre réglementaire doit privilégier les stratégies de rénovation les plus efficaces économiquement et qui permettent d'atteindre le niveau BBC rénovation. Aujourd'hui les retours de terrain sont clairs, seule la rénovation complète est pertinente pour atteindre les objectifs fixés par la loi pour transition énergétique. Les propriétaires ayant effectué des travaux sont très peu susceptibles de ré-engager des travaux de rénovations dans les années suivantes. C'est la raison pour laquelle il faut inciter fortement à des rénovations globales, et non pas à de multiples travaux (rénovation par étape) sans atteinte des niveaux B ou C du DPE qui éparpillent les aides publiques et ne permettent pas d'atteindre une bonne performance.

Limiter la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie

La loi prévoit d'ores et déjà que les enseignes, vitrines et bureaux ne peuvent plus être éclairés la nuit. Cette mesure de bon sens est sans regret. Pourtant elle est aujourd'hui peu appliquée et les maires ont bien du mal à la faire respecter. En la faisant mieux respecter cela permettrait de réellement lutter contre la pollution lumineuse et de faire des économies d'énergie. Il est également nécessaire d'interdire les écrans publicitaires lumineux qui constituent un gaspillage énergétique indécent. De plus en plus nombreux (+16% en 2017), et consommant beaucoup d'énergie, l'équivalent de la consommation d'énergie hors chauffage de trois familles d'après négaWatt, ces panneaux publicitaires ne doivent plus être autorisés ou a minima être éteints en période de pointe pour limiter le recours aux énergies fossiles, et la nuit au même titre que les enseignes, vitrines et bureaux.

3. QUEL RÔLE POUR LES FILIÈRES ÉNERGETIQUES ET INDUSTRIELLES DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ?

Mettre en œuvre la réelle sortie du charbon.

Le charbon est l'énergie fossile la plus néfaste pour le climat. La fermeture des quatre dernières centrales à charbon en France a été actée dans la PPE de 2016. Cet objectif a depuis été avancé à 2022 par le gouvernement. Le respect de cet engagement est nécessaire pour remplir les engagements énergie-climat de la France. C'est de plus un signal

important envoyé à la communauté internationale. Cet engagement, défendu maintes fois par le Président de la République sur la scène internationale, doit être respecté, notamment, en mettant en place un dispositif permettant de fermer les tranches charbon des centrales thermiques en France. En ce qui concerne, la reconversion des centrales au charbon à la biomasse, actuellement évoquée pour les centrales d'EDF, elle présenterait, en plus de faire perdurer un usage du charbon (à hauteur max de 20%), des risques techniques, environnementaux et économiques. Une disposition pour interdire l'utilisation de biomasse à des fins de production d'électricité pour ces centrales est donc également nécessaire.

Informers les consommateurs de gaz sur l'origine du gaz naturel qu'ils consomment, la part obtenue par fracturation hydraulique, et le contenu carbone.

La France n'autorise pas la fracturation hydraulique sur son sol et a interdit l'exploration et l'extraction d'hydrocarbures. Cependant, cela n'empêche pas les Français d'en consommer à leur insu et même de plus en plus. En effet, l'importation de gaz de schiste depuis les Etats-Unis a bel et bien commencé et les consommateurs n'en sont pas informés. Par ailleurs, le Gouvernement devait présenter au Parlement un rapport évaluant l'impact environnemental des pétroles bruts et raffinés et des gaz naturels mis à la consommation en France en fonction notamment de leur origine, du type de ressource et de leurs conditions d'extraction, de raffinage et de transport. Le gouvernement n'en a rien fait. Ce premier niveau d'information pour les Français n'existe donc pas. De plus, les sociétés importatrices d'hydrocarbures sur le sol français devaient rendre publique, au 1er janvier 2019, l'intensité d'émissions de GES unitaire sur l'ensemble du cycle de vie par unité d'énergie des hydrocarbures importés. Cet autre niveau d'information n'est pas suffisant. Pour faire des choix éclairés, les clients de fournisseurs de gaz doivent être informés via leurs offres de fournitures et leurs factures de l'origine du gaz naturel qu'ils consomment à domicile, et quelle est la part obtenue par fracturation hydraulique.

Les filières industrielles s'engageant pour l'économie circulaire doivent organiser leurs mutations dans l'objectif de réduire la consommation des ressources et d'énergie nécessaires à la production tout au long de la chaîne (depuis l'extraction jusqu'à la gestion de la fin de vie des produits) les déchets produits et de respecter la hiérarchie de traitement : réemploi des produits, réutilisation, recyclage ou, à défaut, valorisation des déchets. *Elles doivent* intégrer une réelle démarche d'écoconception, et non seulement en matière de recyclabilité, réaliser des analyses de cycle de vie sur l'ensemble de la chaîne de production et consommation de leurs produits et services, et ce depuis la phase de R&D, afin de pouvoir écarter des choix menant vers des impacts et risques environnementaux, privilégier les boucles courtes (locales/proximité géographique) et la reterritorialisation de leurs activités (approche écologie industrielle et territoriale), imaginer et mettre en œuvre des nouveaux modèles économiques intégrant les approches "sobriété", low-tech, économie de la fonctionnalité "à haute valeur environnementale et sociale" (Ademe), incorporer des matières recyclées dans les produits finis (aller plus loin que les engagements volontaires déjà pris pour le plastique),

Nucléaire - une énergie dépassée qui entrave la transition énergétique

Il faut que soit précisées les modalités concrètes de maîtrise de la trajectoire de fermeture des réacteurs et de ses différentes implications. Il faut maintenir l'horizon 2025, en l'assortissant d'une limite portée au plus tard à 2030 et fixer des jalons intermédiaires, par exemple en termes de plafonds dégressifs de capacité pour donner de la visibilité ou de quotas de production pour introduire de la flexibilité. Il faut également introduire une véritable obligation pour EDF de communication au gouvernement d'un calendrier prévisionnel de fermeture conforme à ces jalons et établir un dispositif solidaire d'accompagnement des acteurs économiques et de transition professionnelle des travailleurs dans les territoires touchés par les fermetures. Enfin, il n'est pas entendable que le gouvernement ne soit pas en

mesure de mettre en œuvre sa politique énergétique et qu'il ne puisse pas fermer de réacteurs pour des raisons de politique énergétique. Le code de l'environnement doit donc préciser les modalités dotant le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) des moyens d'abroger l'autorisation d'exploitation d'une installation nucléaire pour application de la politique énergétique.

Renforcer les dispositifs pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaire :

Préciser dans la loi la procédure existante ou nouvelle applicable à l'enquête publique prévue pour le réexamen périodique de sûreté des réacteurs, en veillant à ce que ses modalités soient à la hauteur des enjeux.

Acter la mise à l'arrêt d'un réacteur tant qu'il n'a pas réalisé, à l'issue de son 4^{ème} réexamen décennal, les travaux requis pour le renforcement de sa sûreté.

Doter l'ASN de compétences en matière de sécurité passive et accroître ses moyens pour faire face à l'inflation des chantiers à suivre et à la nécessaire lutte contre les fraudes.

Introduire une traçabilité publique de l'ensemble des engagements pris par les exploitants nucléaires auprès de l'ASN (études, travaux), assortie d'un mécanisme de contrôle et de sanction s'ils ne sont pas effectués.

Renforcer l'applicabilité de sanctions et astreintes financières quand les prescriptions et délais ne sont pas respectés, et le contrôle parlementaire de l'exercice de ces sanctions par l'ASN.

4. LES SOLUTIONS POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ?

Pour France Nature Environnement, la réussite de la transition énergétique passe par des mesures ambitieuses de sobriété accompagnées par le remplacement des énergies fossiles et fissiles par les énergies renouvelables et écologiques, produites localement et créatrices d'emplois. Pour accélérer leur déploiement dans les territoires les actions suivantes sont nécessaires:

Accélérer la production d'énergies renouvelables locales et citoyennes grâce à davantage d'investissements publics, une meilleure planification et plus de concertation avec les habitants, et notamment en encourageant le développement de l'investissement citoyen en fixant un objectif de 15% d'énergie renouvelables détenues par les citoyens et les collectivités territoriales d'ici 2030. La récente Directive européenne sur les énergies renouvelables invite d'ailleurs les Etats membres à se doter d'un tel objectif. En reprenant la main sur la production d'énergie, les citoyens et les collectivités, redeviennent acteurs de leur territoire et de la transition écologique et énergétique.

Revoir à la hausse les objectifs de déploiement des énergies renouvelables notamment de l'éolien offshore (posé et flottant) et du biogaz.

Les éoliennes en mer (offshore) peuvent produire rapidement de grandes quantités d'électricité et la France bénéficie du second gisement en Europe. Alors que la France est en retard sur ses objectifs de production d'énergie renouvelable, le développement de l'éolien offshore permettrait de rattraper notre retard.

Développer le bio-méthane comme carburant c'est aller vers une société plus circulaire, créatrice d'emplois locaux, qualifiés, pérennes et non délocalisables. En effet, le gaz naturel, c'est-à-dire le méthane, est utilisable comme carburant aussi bien pour de petites (véhicules légers) que pour de très grosses motorisations (poids lourds, cargos

et paquebots). Sa combustion est naturellement complète et n'émet quasiment pas de particules fines. La quantité de CO₂ émise est réduite de 25% par rapport à l'essence ou gazole pour une même quantité d'énergie exprimée en kWh. Ce carburant peut aussi être produit localement (réduction des importations d'énergie fossiles) de façon écologique et renouvelable grâce à la méthanisation. Les effets positifs vont au-delà de la mobilité. En développant une méthanisation exemplaire dans les territoires, non seulement nous créons notre propre énergie avec notre biomasse, réduisons notre dépendance aux importations fossiles, nous produisons en plus un digestat qui permet d'amender des sols en réduisant voire en supprimant le recours aux engrais chimiques.

Favoriser le développement du photovoltaïque tout en préservant les zones naturelles, agricoles et forestières en rendant obligatoire l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux parkings, entrepôts et surfaces commerciales et introduisant un seuil minimal de couverture par les panneaux ; en incitant les collectivités à se doter d'un cadastre solaire pour évaluer le potentiel de développement du solaire photovoltaïque sur leur territoire et d'une liste des surfaces polluées afin d'orienter en priorité les projets photovoltaïques vers les surfaces artificialisées et dégradées. En effet, d'après l'Ademe, 53 GW sont disponibles sur des espaces "délaissés" et 364 GW en toiture. L'objectif de la France de développement du photovoltaïque (20 GW en 2028 d'après la PPE et 80 GW en 2050 d'après le scénario négaWatt) pourrait donc être largement atteint avec les surfaces artificialisées et les toitures.

Préciser l'affectation de la taxe sur l'éolien en mer.

La première moitié de cette taxe sera versée aux communes littorales où ces installations sont visibles. 35 % de la seconde moitié sera affectée au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) pour le financement de projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques ; 5 % au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes ; 5% à l'Agence Française pour la Biodiversité et 5% seront affectés à des organismes de secours et de sauvetage en mer. A ce jour, les modalités de répartition des 5% de la taxe sur les éoliennes en mer relatifs au financement de projets concourant au développement durable ne sont pas clairement définies et risquent d'être récupérées à d'autres objectifs que la réalisation ou le maintien du bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020. Le milieu marin nécessite des financements croissants pour sa gestion, sa protection et l'amélioration de ses connaissances. Les surfaces à protéger et les problématiques marines augmentent à ressource budgétaire constante. Affecter ainsi 10% de la taxe sur l'éolien en mer à l'Agence Française pour la Biodiversité en faveur de la préservation des écosystèmes marins et littoraux est une solution pour assurer le financement de la mise en œuvre de la politique de protection de l'environnement marin et littoral.

5. LES SOLUTIONS POUR INCITER AU CHANGEMENT DES PRATIQUES ?

Fabriquer des objets (et proposer des services) consomme de l'énergie et émet des émissions de gaz à effet de serre (GES), de même que leur transport, leur stockage, pour certains leur utilisation (ex. équipements électriques et électroniques, moteurs thermiques) et la gestion de leur fin de vie (y compris le recyclage qui est un poste de consommation d'énergie assez important). Le stockage, le traitement des eaux usées et l'incinération contribuent aux émissions GES françaises. La surconsommation, poussée par l'illusion de faux besoins, des effets de mode, etc. et l'obsolescence rapide (programmée ou psychologique) des objets est ainsi une source de gaspillage de ressources et d'énergie.

L'économie circulaire ne peut pas se limiter au recyclage, il faut soutenir en priorité la prévention et l'allongement de la durée de vie des produits

Pour “*dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter*” il faut viser une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires. Il s'agit d'orienter nos sociétés vers de nouveaux modèles de production, distribution et consommation fondés sur une utilisation sobre et efficiente des ressources qui limite la consommation d'énergie (y compris « l'énergie grise » nécessaire pour l'extraction des matières premières et la fabrication des produits et l'énergie liée aux transports des marchandises) et permet de conserver et de récupérer les matériaux.

Soutenir l'émergence d'une véritable économie du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, privilégiant les boucles courtes (locales/proximité géographique)

L'économie du recyclage existe déjà, même si des ajustements des boucles matériaux sont encore nécessaires, tels la reterritorialisation des filières. Pour allonger la durée de vie des produits et réduire ainsi la consommation de ressources et d'énergie, il est urgent de soutenir en priorité l'émergence d'une véritable économie du réemploi, de la réutilisation et de la réparation, privilégiant les boucles courtes (locales/proximité géographique). Par exemple, il n'y a aucune mesure dans la Feuille de Route Economie Circulaire - FREC - pour favoriser l'usage de bouteilles en verre re-remplissables consignées, alors que la “consigne” des plastiques et canettes pour recyclage est fortement encouragée. Le recyclage comporte en effet de nombreuses limites et pertes de matières pas toujours récupérables au cours ou à l'issue du premier usage (et pas toujours récupérées lorsque cela est possible), d'autres s'avèrent incomplètement recyclables (mélanges, alliage entre métaux, plastiques complexes, composites), d'autres récupérées et recyclées une seule ou quelques fois, ou nécessitant un transport lointain, avec les externalités énergétiques, sociales ou autres que cela suppose. La fixation d'objectifs nationaux de réemploi (tel que prévu par la directive Déchets) et de réduction de la consommation du plastique, au même titre que sont fixés des objectifs de recyclage, s'impose.

Réduire la production de déchets sur l'ensemble d'une filière industrielle de la production à la consommation

: en commençant par la réduction du gaspillage alimentaire sur la filière agro-alimentaire ce qui permettrait d'économiser de l'espace cultivable, de l'eau et de l'énergie nécessaires à la production - pesticides, transports, stockage, distribution... - et notamment interdire les exigences de calibrage abusives pour les produits agricoles et alimentaires présentes dans les contrats de vente des produits agricoles.

Réguler le marketing et la publicité, éduquer à la consommation responsable

L'absence de normes contraignantes pour le marketing et la publicité incitant à la surconsommation (et non seulement “à la mise au rebut des objets” comme indiqué dans le projet de loi EC) est un frein au changement des comportements. La publicité n'est que le maillon visible du modèle économique et c'est le marketing qu'il importe le plus aujourd'hui de réguler, celui qui pense les produits, celui qui « crée » ou « répond » aux besoins (selon les points de vue), celui qui incite au renouvellement plus fréquent des produits (techniques de ventes, promotionnelles, etc.), y compris par des moyens tels les réseaux sociaux, algorithmes, l'IA... Un programme d'éducation à la consommation et à la production responsables, tout au long de la vie et prenant compte des inégalités sociales, est urgent.

6. QUELLES MESURES ECONOMIQUES ET FISCALES POUR FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE ?

Une fiscalité au service de la transition écologique et solidaire

Les recettes issues des redevances écologiques doivent être affectées à la transition énergétique, ainsi qu'à l'accompagnement des populations les plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones rurales ou en périphérie des villes. Elles doivent aussi servir à soutenir les évolutions des entreprises vers des procédés plus efficaces en énergie, plus économes en ressources et non polluants. De manière générale, il faut augmenter le budget pour la transition écologique.

Une fiscalité carbone plus juste : la taxe carbone est indispensable pour inciter progressivement à réduire l'effet de serre.

Elle doit être rétablie, mais de manière plus juste. Aujourd'hui certains secteurs pourtant très émissifs sont exemptés. Les ménages sont 3 à 6 fois plus taxés sur le carbone que les grands émetteurs de GES. Il faut donc appliquer avec équité le principe pollueur-payeur, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transports les plus pollués, notamment le transport de marchandise par la route et le secteur aérien.

Moduler les taxes foncières en fonction de la performance énergétique.

Pour inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique de leurs biens immobiliers, la taxe foncière pourrait être modulée en fonction de la performance énergétique des logements.

Mobiliser la commande publique pour qu'elle consomme des produits réemployés, via le développement d'une demande des produits ou familles de produits spécifiques d'occasion

De manière à favoriser les économies en ressources et en énergie nécessaires à la production de produits neufs : la mesure prévue en lien avec le Schéma de promotion des achats publics socialement responsables (point 44.6 de la FREC) doit alors fixer spécifiquement des objectifs d'intégration des produits issus du réemploi dans la commande publique.

La fin des aides publiques aux projets ou activités toxiques pour l'environnement

Il faut éco-conditionner systématiquement l'ensemble des aides publiques pour favoriser l'évolution des activités économiques et cesser d'aider celles qui ne s'orientent pas vers la transition. C'est notamment essentiel dans le secteur de l'agriculture. Par exemple dans le cadre du crédit impôt-recherche, un pourcentage devrait obligatoirement être consacré à l'analyse des impacts environnementaux et sociétaux tout au long de la vie du produit ou du service qui serait développé grâce à ce soutien de l'Etat.

Une fiscalité au service d'une véritable économie circulaire (visant la réduction de la consommation des ressources et d'énergie, de l'allongement de la durée de vie des produits et donc de la réduction des déchets) :

- Taxer les produits à usage unique, quelle que soit leur composition, afin de promouvoir les alternatives durables,
- Interdire le suremballage, source de gaspillage des ressources et d'énergie,
- Instaurer une TVA réduite pour les activités de réparation afin de la rendre plus attractive face à des produits neufs bas de gamme : soutien à la proposition de renverser le principe de dérogation nationale

- en matière de TVA consistant à définir les secteurs de TVA contrainte, afin de permettre aux États une plus forte souplesse dans le secteur des biens de réparation.
- Mettre sur pied un dispositif financier visant à soutenir les acteurs de la prévention des déchets (proposition de création d'un fonds de soutien aux acteurs du réemploi et la réparation).

7. LA DEMOCRATIE ET LA CITOYENNETE

Pour sortir des crises actuelles environnementale et sociale, il faut renouer le dialogue démocratique, notamment en renforçant la démocratie participative en complément de la démocratie représentative.

Faire davantage participer les citoyens à la prise de décision, en particulier concernant les projets locaux qui affectent directement leur environnement : leur permettre de se prononcer sur l'opportunité d'un projet, permettre des contre-expertises indépendantes pour les gros projets, ne pas faire d'internet le seul moyen de communication, renforcer les enquêtes publiques, organiser des débats publics de manière indépendante, respecter l'expression des habitants et y répondre

Favoriser l'éducation à la nature et à l'environnement pour une meilleure connaissance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, faire des citoyens libres et égaux dans les processus de décision.

Requalifier le rôle des « conseils de développement locaux » et élargir leur composition avec un quart des membres issus d'associations d'intérêt général (environnement, culture, santé, insertion...) et un quart de citoyens tirés au sort (avec une formation préalable).

Renforcer les missions du Conseil Economique Social et Environnemental, la chambre de la société civile organisée, rééquilibrer sa composition pour que les trois piliers (économique, social et environnemental) soient représentés équitablement ; faire de cette chambre la chambre des consultations citoyennes et lui confier le rôle d'examen des lois de programmation sous l'angle de leur impact de long terme.

8. QUELLE VISION ET QUELLE ORGANISATION POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE REUSSIE ?

Notre espoir pour 2050 : la société française aura évolué vers des modes de consommation plus sobres et respectueux de l'environnement. La consommation d'énergie sera divisée par deux, les émissions de GES divisées par 8. Le mix énergétique sera de meilleure qualité, consommé localement et quasiment 100 % renouvelable, sans énergies polluantes et dangereuses.
